

## **403 LA RÉUSSITE AUX ÉPREUVES UNIFORMES DE LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

**JEAN-DENIS MOFFET**

*Responsable de la gestion des épreuves uniformes*

**DPER-MEQ**

**CLAIRE LABRECQUE**

*Responsable de la gestion des épreuves uniformes*

**DSE-MEQ<sup>1</sup>**

Cette présentation comporte trois objectifs principaux. Elle vise d'abord à faire connaître les principaux résultats en ce qui a trait à la réussite des cours de langue d'enseignement et à la réussite des épreuves uniformes (anglais et français) ainsi qu'à leur impact sur la réussite au collégial. De plus, elle désire faire connaître ce qu'est le Groupe de travail sur l'épreuve uniforme de français et, enfin, elle rendra compte des différents éléments du Plan d'action pour aider les élèves qui ont des échecs à répétition aux épreuves de langue d'enseignement.

Pour ce faire, dans un premier temps, les caractéristiques des cours et des épreuves d'anglais et de français seront brièvement présentées ainsi que les principaux résultats observés. Puis, on fera connaître le mandat et la composition du Groupe de travail sur l'épreuve uniforme de français ainsi que les principaux travaux qui y sont menés. Enfin, on fera le compte rendu des éléments du Plan d'action pour les échecs à répétition qui ont été réalisés jusqu'à maintenant et l'on tracera aussi un portrait global des élèves qui ont des échecs répétés. Pour conclure, on proposera certaines orientations à retenir pour venir en aide aux élèves et améliorer la réussite.

### **1 LES COURS ET LES ÉPREUVES DE LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE**

#### ***1.1 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES COURS ET DES ÉPREUVES***

Notre intention n'est pas de faire une description détaillée des cours de français et d'anglais et des épreuves, mais d'en tracer les traits caractéristiques en soulignant principalement certaines différences qui pourraient permettre de mieux comprendre les résultats.

Les intentions éducatives des cours de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, poursuivent les mêmes grands objectifs d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel et d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. Cette formation vise également à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel.

L'organisation des cours de formation générale commune comporte quelques différences entre les cours de français et d'anglais, différences qui tiennent compte des traditions respectives de l'enseignement de la littérature dans les réseaux anglophone et francophone. Dans la majorité des collèges francophones, les cours sont organisés en une séquence chronologique selon l'histoire littéraire, tandis que dans les collèges

---

<sup>1</sup> Avec la collaboration de Barbara Gagnon

anglophones, les cours sont conçus par sujets : les différentes formes de discours, les genres littéraires et les thèmes propres à la littérature.

Les épreuves uniformes présentent des ressemblances et des différences tout en poursuivant le même objectif, soit de vérifier que les élèves possèdent, à la fin des études collégiales, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes et pour exprimer un point de vue critique dans une langue correcte. Les épreuves d'anglais et de français ont les mêmes exigences quant au seuil de réussite : les élèves doivent obtenir une cote égale ou supérieure à « C » pour chacun des trois critères, lesquels concernent la compréhension juste des textes proposés et le respect des consignes de rédaction, l'organisation logique d'un texte présentant une argumentation cohérente, et le respect des règles de la langue. En français, les trois critères se subdivisent en huit sous-critères, lesquels contiennent des aspects à évaluer (dix-huit) sur lesquels les correcteurs doivent porter un jugement de maîtrise, de maîtrise suffisante ou de non-maîtrise. En anglais, les trois critères ne se subdivisent pas en sous-critères, mais contiennent également des aspects (douze) sur lesquels les correcteurs ont aussi des jugements de maîtrise, de maîtrise suffisante ou de non-maîtrise à donner.

<p align="center"><b>GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS</b></p>	<p align="center"><b>GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE D'ANGLAIS</b></p>
<p>I. <i>COMPRÉHENSION ET QUALITÉ DE L'ARGUMENTATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du sujet de rédaction</li> <li>• Qualité de l'argumentation</li> <li>• Compréhension et connaissances littéraires</li> </ul> <p>II. <i>STRUCTURE DU TEXTE DE L'ÉLÈVE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction et conclusion</li> <li>• Développement</li> </ul> <p>III. <i>MAÎTRISE DE LA LANGUE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vocabulaire</li> <li>• Syntaxe et ponctuation</li> <li>• Orthographe</li> </ul>	<p>I. <i>COMPREHENSION AND INSIGHT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recognition of a main idea</li> <li>• identification of techniques and/or devices</li> <li>• evidence of critical or analytical interpretation</li> <li>• references from the reading</li> </ul> <p>II. <i>ORGANIZATION OF RESPONSE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• statement of a thesis</li> <li>• substructured development</li> <li>• use of detail</li> <li>• unified paragraph structure</li> </ul> <p>III. <i>EXPRESSION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appropriate use of words</li> <li>• varied and correct sentence structures</li> <li>• correct grammar</li> <li>• conventional spelling, punctuation, and mechanics</li> </ul>

Les principales différences entre les deux épreuves résident dans la tâche à faire et dans les modalités de correction. En français, l'élève doit rédiger une dissertation critique de 900 mots à partir de textes littéraires et répondre à une des questions spécifiques qui lui sont posées pour chacun des sujets. Il dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes littéraires, rédiger sa dissertation et la réviser. En anglais, l'élève doit rédiger un essai de 750 mots à partir de textes qui lui sont présentés et élaborer une réponse en fonction d'une consigne générale de rédaction. Il dispose de quatre heures pour prendre connaissance des textes, rédiger son essai et le réviser. Les trois textes proposés à chaque session d'examen sont deux essais et une nouvelle.

Pour ce qui est de la correction, en anglais, chaque copie est corrigée par deux correcteurs et, s'il y a mésentente entre eux, ils doivent en discuter pour arriver à un consensus. S'ils ne le peuvent pas, un troisième correcteur revoit la copie et prend la décision finale. Ce troisième correcteur est un superviseur. Toute copie comportant un échec à l'un des trois critères est obligatoirement revue par un superviseur. Les correcteurs sont soit des enseignantes ou des enseignants de collèges, soit des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme universitaire de premier cycle en langue et littérature ou dans une discipline connexe. En français, chaque copie est corrigée en détail par un seul correcteur en conformité avec la *Clé de correction* et le *Guide de correction*. Cependant, toute copie comportant un échec à l'un des trois critères est obligatoirement revue par un superviseur. Si la copie présente des problèmes particuliers, un autre superviseur doit la revoir. Les correcteurs sont des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme de premier cycle universitaire en langue et littérature ou dans une discipline connexe. Enfin, autant en anglais qu'en français, les superviseurs sont des enseignants de collèges qui ont pour rôle d'encadrer les correcteurs et de s'assurer de la justesse de la correction.

## ***1.2 LA RÉUSSITE AUX COURS DE LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LA RÉUSSITE AUX ÉPREUVES***

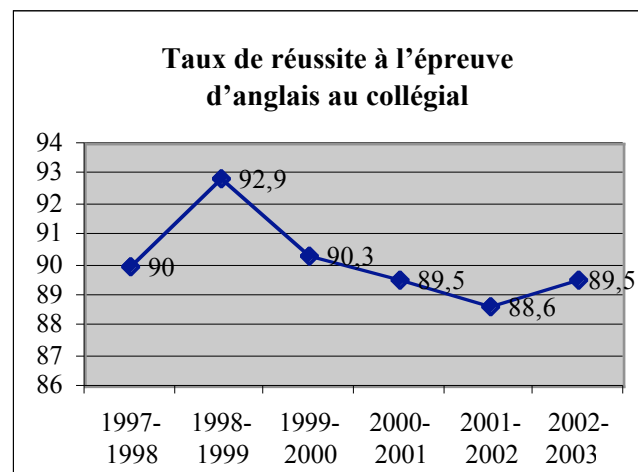
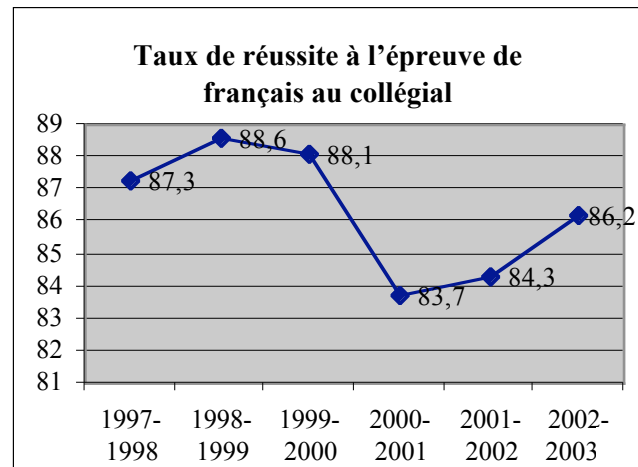
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a mis en évidence, dans son rapport synthèse de février 2001 sur l'évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études, l'importance de la réussite des cours de langue d'enseignement comme facteur de réussite au collégial. Elle y a fait connaître que la réussite au premier cours est capitale et que, en français, un élève sur quatre échoue à ce cours, comparativement à un élève sur cinq en anglais. On y a appris aussi que le taux de réussite augmente de 5 points de pourcentage plus les élèves avancent dans la séquence jusqu'au cours de formation propre. Règle générale, le taux de réussite global observé au troisième cours de la formation générale commune, cours constituant la condition d'admissibilité pour s'inscrire aux épreuves, se situe à 85 p. 100 en français et à 90 p. 100 en anglais, ce qui représente à peu près le même taux de réussite que celui des épreuves uniformes.

Les graphiques présentés ici font voir l'évolution du taux de réussite aux épreuves d'anglais et de français (Taux anticipé pour l'année scolaire 2002-2003). On y observe qu'en anglais, le taux est assez stable et qu'il se situe bon an mal an autour de 89,5 p. 100. En français, au début, le taux se situait autour de 88 p. 100, mais il a chuté à près de 84 p. 100 en 2000-2001 et en 2001-2002 pour, selon toute probabilité, remonter à près de 86 p. 100 en 2002-2003. Deux choses sont à retenir de ces tableaux : il y a un écart dans le taux de réussite entre l'épreuve d'anglais et de français qui est de près de 4 points de pourcentage et l'on constate que plus de 10 p. 100 des élèves échouent à chaque année aux épreuves.

L'écart des taux de réussite entre l'épreuve d'anglais et de français peut s'expliquer principalement par le fait que, dans le réseau anglophone, 78 p. 100 des élèves sont inscrits au secteur préuniversitaire, comparativement à 55 p. 100 dans le secteur francophone. On sait que la force des élèves du secteur technique, en fonction de la moyenne générale au secondaire, est inférieure à celle des élèves du secteur préuniversitaire et que, souvent, la charge de travail de certains programmes techniques peut avoir des effets sur la diplomation et la poursuite des études collégiales,

ce que révèlent d'ailleurs les travaux menés au secteur de la formation professionnelle et technique du ministère dans un bilan diagnostique de la diplomation au DEC technique<sup>2</sup>.

Pour ce qui est du pourcentage annuel d'échec qui se situe autour de 15 p. 100 en français, il est intéressant de savoir que seulement près de 2 p. 100 des élèves d'une cohorte de 32 000 élèves n'obtiennent pas leur DEC à cause uniquement de l'échec à l'épreuve. Ceci veut dire que les 15 p. 100 d'élèves qui échouent annuellement à l'épreuve ont également des échecs soit dans les cours de formation générale, de formation spécifique ou à l'épreuve synthèse, ce qui les empêche également d'obtenir leur DEC. Par ailleurs, on sait que les élèves ont droit à des reprises, ce qui fait en sorte que le pourcentage de base de 15 p. 100 d'échecs en français diminue graduellement parce que, à chaque reprise, 60 p. 100 des élèves qui ont échoué réussissent enfin. Il faut aussi savoir que certains élèves ne se représentent pas à l'épreuve parce qu'ils continuent à avoir des échecs soit en formation générale, soit en formation spécifique, soit parce qu'ils ont décidé d'abandonner les études.



<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation, équipe intersectorielle sur la réussite en formation technique, *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique : une course à obstacles ?*, Québec, 2003, 45 pages.

## **2 LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS**

Le Groupe de travail sur l'épreuve uniforme de français a été créé à l'automne 2001 par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) à la suite de rapports et de critiques de certaines universités sur la maîtrise de la langue à l'université. Considérant que certaines affirmations qui avaient été avancées faisaient montre de méconnaissances des caractéristiques de l'épreuve et que cela pouvait entraîner des jugements erronés, il a été convenu au CLES, lequel regroupe des représentants des universités, des cégeps et du ministère de l'Éducation, de former un groupe de travail pour tenter de faire le point sur la situation. Le Groupe de travail est composé de quatre membres de collèges, de quatre personnes des universités et de quatre représentants du ministère, dont un représentant de l'ordre du secondaire, car un des objectifs de ce groupe de travail est d'assurer une plus grande harmonisation entre les différents ordres d'enseignement concernés par la qualité de la langue à l'enseignement supérieur. Son mandat est le suivant : faire connaître les caractéristiques et les composantes de l'épreuve ; étudier les résultats obtenus à l'épreuve et en dégager des indicateurs utiles ; élaborer des stratégies pour une meilleure diffusion de l'information ; rendre compte de ses travaux au Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) et proposer des recommandations, s'il y a lieu.

En 2002-2003, son plan d'action comprenait les objets suivants : suivre les travaux d'implantation du nouveau programme de français du secondaire, cerner les forces et les faiblesses des élèves du secondaire et du collégial, réaliser un inventaire des politiques universitaires de connaissance du français, discuter de la pertinence de standards différenciés en fonction des profils de formation et établir un plan d'information. Pour ce faire, différents travaux ont été entrepris, dont des études statistiques pour tracer un portrait type des forces et des faiblesses en langue des élèves qui s'inscrivent à l'université, ceci dans le but de vérifier ce que l'épreuve uniforme de français pourrait révéler comme indicateur de performance des élèves en langue ou comme moyen diagnostique pour orienter les élèves vers des mesures d'aide à l'université. Ces travaux se poursuivront durant l'année scolaire 2003-2004 et ce portrait des forces et des faiblesses des élèves devrait être diffusé à la fin de l'année scolaire. Pour ce qui est des politiques universitaires de connaissance du français, un document synthèse de ces politiques sera diffusé dans les collèges à l'automne 2003, afin de sensibiliser les élèves à l'importance de la maîtrise du français pour la poursuite des études universitaires. Enfin, pour ce qui est des autres éléments du plan d'action, soient les discussions sur les standards différenciés et le plan d'information, les travaux se poursuivront en 2003-2004.

## **3 LE PLAN D'ACTION POUR AIDER LES ÉLÈVES AYANT DES ÉCHECS À RÉPÉTITION AUX ÉPREUVES DE LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE**

À l'automne 2002, le ministère de l'Éducation a élaboré un Plan d'action afin d'aider les élèves aux prises avec des échecs à répétition aux épreuves uniformes. Depuis l'obligation de la réussite de l'épreuve, soit le 1<sup>er</sup> janvier 1998, ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur. Ce plan d'action concerne donc tous les élèves éprouvant des difficultés au regard de ces épreuves. Il vise à favoriser la diplomation, puisque pour certains élèves, la réussite de cet examen constitue la seule condition à satisfaire pour obtenir leur diplôme d'études collégiales. Enfin, ce plan repose sur une étroite collaboration entre le ministère et les établissements d'enseignement.

Les principaux éléments du plan d'action mis en chantier durant l'année scolaire 2002-2003 sont les suivants : - l'inventaire des mesures existantes pour aider les élèves ; la tenue de sessions de formation pour les intervenants travaillant auprès des élèves ; l'élaboration d'une procédure de demande massive d'accès à la copie ; la diffusion des ressources disponibles pour la préparation aux épreuves ; le développement, avec le Cégep@distance, d'outils d'aide particuliers pour les élèves ayant des échecs répétés aux épreuves ; l'analyse

de la problématique des clientèles particulières ; et la diffusion des caractéristiques des élèves aux prises avec des échecs à répétition.

### **3.1 L'INVENTAIRE DES MESURES D'AIDE**

En novembre dernier, on a procédé à l'envoi dans les établissements d'un questionnaire qui avait pour but de dresser un inventaire des mesures d'aide offertes aux élèves – en dehors des cours proprement dits –, des modes de dépistage de ces élèves de même que du moment d'utilisation de ces mesures. Les résultats ont été expédiés dans les collèges en mai dernier. Ce questionnaire a connu un taux de réponse fort satisfaisant. En effet, 49 établissements francophones (70,7 p. cent) et 10 établissements anglophones (100 p. cent) y ont répondu. Les données recueillies sont en conséquence représentatives de ce qui se fait actuellement dans le réseau d'enseignement collégial. Le moyen mentionné le plus souvent consiste en des ateliers préparatoires présentés sous diverses formes, jumelés à une simulation de l'épreuve. D'autres mesures sont offertes fréquemment aux élèves, comme le tutorat et l'analyse de copies en échec. Les outils informatiques, Internet et logiciels pour l'aide en français, sont aussi utilisés par les élèves, dans une moindre mesure, cependant.

### **3.2 LA TENUE DE SESSIONS DE FORMATION**

Dans le souci d'aider adéquatement les élèves éprouvant des difficultés, des sessions de formation ont été offertes aux intervenants des collèges travaillant auprès des élèves aux prises avec des échecs à répétition. Ces sessions se sont déroulées en avril et en mai 2003. Lors de ces rencontres, plus de 150 représentants provenant de 53 établissements francophones, de même que 35 représentants des établissements anglophones, ont participé à la formation qui était offerte. Les personnes présentes ont alors eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances des critères de correction, de la méthode de notation des copies et elles ont aussi pu échanger sur les principales causes des échecs aux épreuves. Cette activité répondait aux attentes du milieu et elle a reçu un accueil fort positif.

### **3.3 L'ÉLABORATION D'UNE PROCÉDURE DE DEMANDE MASSIVE D'ACCÈS À LA COPIE**

Cet élément du plan d'action a comme objectif de mettre à la disposition des responsables des épreuves dans les établissements une procédure de demande massive de copies d'élèves en échec dans le but de fournir à ces derniers l'aide adéquate dont ils ont besoin, aide qui, comme on l'a vu précédemment, peut prendre diverses formes allant du tutorat aux ateliers de préparation aux épreuves. Ce formulaire de demande massive sera bientôt mis en ligne sur le site Internet du MEQ.

### **3.4 LA DIFFUSION DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES UNIFORMES**

Depuis août 2002, l'élève qui demande une révision de notes et dont le verdict demeure inchangé reçoit automatiquement sa copie d'examen et un document lui suggérant des ouvrages et des sites Internet à consulter, afin de l'aider à se préparer à une reprise de l'épreuve. L'élève qui fait uniquement une demande d'accès à la copie reçoit également ce document de référence. De plus, le site Internet des épreuves uniformes, récemment mis à jour, constitue un outil important pour la préparation des élèves. Il propose différents liens avec le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) et avec d'autres sites consacrés à l'enseignement et à la qualité de la langue.

### **3.5 LE DÉVELOPPEMENT, AVEC LE CÉGEP@DISTANCE, D'OUTILS D'AIDE DESTINÉS AUX ÉLÈVES AYANT EU PLUSIEURS ÉCHECS AUX ÉPREUVES**

Cet aspect du plan d'action vise à développer des stratégies pédagogiques pour apporter une aide particulière aux élèves qui ont quitté leur collège ou leur région. Le CCDMD développe actuellement des outils permettant un diagnostic des lacunes de ces élèves. Par la suite, des modules d'apprentissage individualisés et spécifiques seront offerts aux élèves.

### **3.6 L'ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE DES CLIENTÈLES PARTICULIÈRES**

Un comité de travail sera formé à l'automne 2003 afin d'analyser la problématique des clientèles particulières éprouvant de grandes difficultés aux épreuves, telles les allophones récemment immigrés et les élèves ayant un handicap, comme la surdité, la dyslexie ou la dysorthographe. Le comité sera composé de membres des établissements et du ministère et il aura comme mandat de voir quelles sont les mesures d'aide adaptées qui pourraient être offertes à ces clientèles et de proposer les ajustements réglementaires nécessaires pour tenir compte de leurs caractéristiques.

### **3.7 LA DIFFUSION DES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES AUX PRISES AVEC DES ÉCHECS À RÉPÉTITION**

En juillet dernier, un bref document décrivant les caractéristiques des élèves ayant eu des échecs répétés aux épreuves a été envoyé dans les collèges. Autant en anglais qu'en français, les élèves qui échouent à répétition peuvent se décrire de la façon suivante : ce sont surtout des hommes étudiant en majorité au secteur technique, principalement en techniques physiques ou en techniques administratives. Leur langue maternelle, pour la plupart, est le français ou l'anglais, mais on retrouve également un nombre important d'allophones. De plus, ils éprouvent de très grandes difficultés au plan de la langue ; c'est d'ailleurs à ce critère que le taux d'échec est le plus élevé. La lecture, l'analyse de texte et la production d'un texte clair et efficace constituent des tâches ardues pour cette clientèle. De façon générale, leurs résultats sont d'environ 10 points de pourcentage inférieurs à ceux de l'ensemble des élèves, que ce soit la moyenne générale au secondaire, les résultats obtenus aux cours de langue au secondaire ou aux cours de langue au collégial.

## **CONCLUSION**

Les résultats obtenus aux cours et aux épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature nous révèlent l'importance de la maîtrise de la langue pour la poursuite et la réussite des études collégiales. Les conclusions des différentes analyses et des travaux réalisés jusqu'à ce jour sur cette question nous indiquent aussi que le dépistage des élèves est un moyen clé pour leur venir en aide. À cet effet, les épreuves uniques de cinquième secondaire ainsi que les épreuves uniformes du collégial contiennent des renseignements qui peuvent être fort utiles pour identifier leurs faiblesses et pour leur offrir, dès le début de leurs parcours, au collégial ou à l'université, l'encadrement et le soutien nécessaires. Une meilleure harmonisation entre les ordres d'enseignement devient donc une piste d'action importante à emprunter. Par ailleurs, selon l'inventaire des moyens mis en place dans les collèges, l'aide individualisée et sur mesure, selon les forces et les faiblesses de l'élève, constitue une stratégie pédagogique efficace et qui serait sans doute à privilégier dans le cas des élèves ayant des échecs à répétition. Enfin, de l'ensemble des travaux, se dégage la nécessité de rendre disponible à l'ensemble des personnes concernées (élèves, enseignants, administrateurs, conseillers pédagogiques) toute l'information pertinente sur les épreuves uniformes pour bien en connaître les exigences et pour assurer un débat éclairé.